

Structure de l'examen - CAFFA

- ⇒ Décret n°2015-885 du 20 juillet 2015
- ⇒ Arrêté du 20 juillet 2015 : organisation du CAFFA
- ⇒ Circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015

Épreuve d'admissibilité

Entretien avec le jury de 45 minutes s'appuyant sur un exposé de 15 minutes par le candidat et sur un échange de 30 minutes.

Modalités d'évaluation

- Dossier fourni par le candidat comprenant un rapport d'activité (5 pages maximum) et les rapports d'évaluation
 - L'exposé de 15 minutes
 - Le dialogue de 30 minutes

Points d'attention du jury

- ⬡ Motivation à devenir formateur
- ⬡ Expertise professionnelle solide
- ⬡ Réflexion didactique, pédagogique et éducative
- ⬡ Capacité à communiquer avec d'autres professionnels de l'enseignement et de la formation

⚠ **Après l'admissibilité**, nous rappelons que le candidat doit **obligatoirement** avoir assuré une action de tutorat dans sa carrière ou au cours de l'année. ⚠

Épreuve d'admission

Épreuve de pratique professionnelle au choix du candidat

Analyse d'une séance d'enseignement

- Observation d'une séance de pratique professionnelle
- Entretien avec les deux examinateurs qualifiés

OU

Animation d'une action de formation

- Animation d'une action de formation professionnelle
- Entretien avec les examinateurs

↪ Épreuve de 60 à 90 minutes suivie de 30 minutes d'entretien.

Mémoire professionnel

Réalisation d'un mémoire de 20 à 30 pages. Le candidat présente son mémoire pendant 15 minutes, suivi d'un échange avec le jury de 30 minutes.